

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE « LE MALESHERBOIS »
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le conseil municipal du Malesherbois, légalement convoqué le onze septembre deux mille vingt-six, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Hervé GAURAT, Maire.

Étaient présents : Mmes BECHU, BERTHELOT, EYRAUD, MARCHAND, MARTIN, OZEN, PASQUET, QUEMENER, RETIF, ROULLET, SABY, THOMAS, VIDAL et MM. BANSARD, BERCHER, BOUTEILLE, DAVIAUD, DELMAS, DELMOND, GAURAT, LAROCHE, LUCET.

Avaient donné pouvoir : M. BEAUVALLET à M. BERCHER, M. CATINAT à Mme BECHU, M. CIRET à M. LAROCHE, M. GLACE à M. GAURAT, M. MARCHAND à M. DELMAS, Mme PIEDFERRE à Mme SABY et M. POINCLOUX à M. BOUTEILLE.

Étaient absents ou excusés : MM. CERDAN, GIRARD et Mmes BAFFOY, SAILLY.

Secrétaire de séance : M. DELMAS.

Nombre de conseillers municipaux	
En exercice :	33
Présents :	22
Pouvoirs :	7
Absents et/ou excusés :	4
Votants :	29
Quorum :	17

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

26-09-AFG-01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** M. DELMAS pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

26-09-AFG-02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2026.

26-09-AFG-03 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** du compte-rendu fait par M. le Maire des décisions prises par délégation du Conseil municipal, sur le fondement de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arrivée de Mme EYRAUD

❖ **AFFAIRES GENERALES.**

26-09-AFG-04 DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR2400523 – « VALLEE DE L'ESSONNE ET VALLONS VOISINS ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE**, pour siéger au sein du comité de pilotage du site FR2400523 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » :
 - en tant que titulaire : Mme RETIF.
 - en tant que suppléant : M. BOUTEILLE.
- **AUTORISE** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

26-09-AFG-05 SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES SUITE AUX INCENDIES DE L'ETE 2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le soutien financier d'un montant de 150 € aux collectivités sinistrées par les incendies de l'été 2026.
- **PRECISE** que ce don sera versé au compte suivant :

Association des Maires de France (AMF) :
 IBAN : FR76 1027 8041 0200 0201 2731 506
 BIC : CMCIFR2A
 Titulaire : AMF AIDES SINISTRES 41 quai d'Orsay 75007 Paris
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au chapitre 011 du budget de l'exercice concerné.

26-09-AFG-06 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION-TYPE DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DE STOCKAGE RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER AU MALESHERBOIS AU PROFIT D'ASSOCIATIONS MALESHERBOISES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention-type de mise à disposition à titre gracieux, tel qu'annexé à la présente délibération.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention avec chacune des associations bénéficiaires et tout document y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à procéder, sans autre délibération, aux opérations inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

26-09-AFG-07 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLEGE GUTENBERG – MESURES DE RESPONSABILISATION.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation à intervenir avec le Collège Gutenberg de Malesherbes au Malesherbois, dont un projet est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention d'engagement réciproque avec le Collège et l'élève concerné et son représentant légal.

❖ **SOLIDARITES-ACTION SOCIALE-LOGEMENT-SANTE.**

26-09-SOC-08 ACCEPTATION DE DONS POUR LES LOGEMENTS D'URGENCE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** les dons de mobiliers dont le détail est le suivant : un lit une personne avec sommier et matelas et divers jouets.
- **PRECISE** que ce mobilier sera exclusivement destiné aux logements d'urgence communaux.

❖ **AMENAGEMENT DURABLE-PATRIMOINE-TRANSITION ENERGETIQUE.**

26-09-PAT-09 CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'HEBERGEMENT D'UNE PASSERELLE POUR LA TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **ACCEPTE** la redevance annuelle forfaitaire de 20 € net, versée pour chaque bâtiment couvrant la consommation électrique de la passerelle installée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention et tout document y afférent.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à procéder, sans autre délibération, aux opérations inhérentes à ladite convention.
- **PRECISE** que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 du budget principal des exercices concernés.

❖ FINANCES.

26-09-FIN-10 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **INSTITUE**, à compter du 1^{er} janvier 2027, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts.
- **PRECISE** que le taux de cette taxe fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil municipal.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services idoines.

26-09-FIN-11 ANNULATION DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation des dettes mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7820280532) pour un montant total de 5 527.93€ (cinq mille cinq cent vingt-sept euros et quatre-vingt-treize centimes)
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admission en non-valeurs sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

26-09-FIN-12 ANNULATION DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation des dettes mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 8099211532) pour un montant total de 283.40 € (deux cent quatre-vingt-trois euros et quarante centimes)
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admission en non-valeurs sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

26-09-FIN-13 ANNULATION DE DETTES – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **ACCEPTE** l'annulation des dettes mentionnées dans le tableau annexé (liste n° 7939570532) pour un montant total de 7 404.41 € (sept mille quatre cent quatre euros et quarante et un centimes)
- **PRÉCISE** que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulation et admission en non-valeurs sont disponibles au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » de l'exercice en cours.

26-09-FIN-14 DECISION MODIFICATIVE N° 2026/01 – BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2026/01 du budget principal :

COMPTES				DEPENSES		RECETTES	
Sens	Chapitre	Nature	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT							
D	65	65888	Autres		188 500,00		
Total	65			-	188 500,00	-	-
R	74	744	FCTVA				188 500,00
Total	74			-	-	-	188 500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				-	188 500,00	-	188 500,00
INVESTISSEMENT							
D	041	21318	Autres batiments publics		1 850,00		
D	041	2152	Installation de voirie		224 000,00		
D	041	21532	Réseaux d'assainissement		5 300,00		
D	041	2315	Installations, mat. et outillage techniques		346 200,00		
R	041	2031	Frais d'études				577 350,00
Total	041			-	577 350,00	-	577 350,00
TOTAL INVESTISSEMENT				-	577 350,00	-	577 350,00
TOTAL GENERAL					765 850,00		765 850,00

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire,

Hervé GAURAT



Signé électroniquement par : Hervé GAURAT

Date de Signature : 22/09/2026

Qualité : Le Malesherbois - Maire